
LE BOF

M I L I T A N T

Un journal de qualité pour des gens qualifiés

VOL. 2, NO. 5

SEPTEMBRE - OCTOBRE 1988

MOT DU PRÉSIDENT

Déjà depuis quelques semaines, nous avons repris le collier dans nos lieux de travail. Je souhaite ardemment que le bel été que nous avons connu a permis un complet ressourcement.

Au syndicat, nous sommes déjà à préparer le projet de convention collective qui sera présenté au gouvernement provincial en janvier prochain. Il s'agit bien sûr d'une préparation qui tiendra compte de vos opinions et de vos suggestions. Pour les connaître, nous vous proposons de vous rencontrer le plus souvent possible en assemblée générale. Inutile de dire qu'il est important de venir à ces assemblées.

Compte tenu du mouvement de personnel que nous avons vécu cette année, compte tenu également des nombreux griefs que nous déposons régulièrement, il y a de toute évidence, de nombreux points à améliorer à notre contrat de travail. Il ne faut donc pas hésiter à entreprendre une démarche de réflexion collective.

Il faudra dans les mois qui viennent également voir à nous mobiliser si nous voulons conclure la période de négociations de façon positive. Rappelons-nous qu'une négociation de contrat de travail débouche toujours sur une situation de rapport de force. Plus nous montrerons au gouvernement une détermination collective solide, plus notre contrat de travail contiendra les changements désirés. Il existe présentement une conjoncture économique et politique favorable aux employés(ées) de l'État. Si on ajoute à cela une mobilisation de tous les instants, il n'est pas impossible de croire que nous pourrions obtenir une convention collective signée dans des délais raisonnables. C'est à souhaiter!

ÉDITORIAL

LA FIN D'UN RÊVE – HOMMAGE À FÉLIX LECLERC

Tout meurt au Québec et particulièrement les artistes et l'Histoire. Notre véritable devise: «Je me souviens... de rien». Les belles années de l'histoire du Québec à l'école, histoire qu'on appelait, dans les années soixante, «Histoire du Canada» s'arrête dans nos mémoires d'enfants à l'intendant Talon. La jeune génération ne sait même pas qui était Maurice Duplessis et c'est de la musique anglaise qu'on écoute de plus en plus au Québec.

C'est aussi, pour moi, la fin de l'épopée William Hingston où, pendant six ans, j'ai travaillé avec des néo-québécois pour la plupart trilingue: anglais, français, grec ou italien, chinois ou créole. Les couleurs nationalistes se perdent ainsi sur la puissante poussée d'un kaléidoscope multi-ethnique. Une seule question demeure: qu'en sera-t-il du nationalisme québécois des années 90? En définitive, qu'advient-il du «pays» tel que l'ont rêvé nos père et nous-mêmes, des années 50 aux années 80? Les racines de chaque immigré sont de l'autre bord, dans le pays d'origine et, par l'absurde, chacun d'entre nous, québécois et néo-québécois sommes, bien que pour des raisons différentes, des exilés de l'intérieur.

La mort de Félix Leclerc marque donc pour moi le passage définitif de Bozo, l'idiot du village, au *Fou de l'île* (mythodologie très populaire avec le *Survivant* vers les années soixante). Du radeau qui dérive au gré des rêves de l'enfance et des contes de fées au fou de l'île qui s'isole sur un territoire où le nationalisme est devenu à ce point imaginaire qu'il ne laisse d'autre choix que celui de l'exil (intérieur) ou de l'asile (de fous). Tout ceci pour éviter cette prise de conscience claire de l'échec que

fut le NON référendaire. Peuple à genoux, attends ta délivrance!

L'onirisme, le rêve et la poésie ont eu notre peau. Nous avons rêvé notre révolution qui fut si dramatiquement tranquille. Nous avons pris nos chansonniers en otages et ils nous l'ont bien rendu. Ils ont participé au fait de faire de nous, comme le dit si bien Gilles Vigneault, «des gens de parole et de causerie». Il n'y aura pas de prochain épisode. Il n'y a plus que des trous de mémoire où notre histoire prend la forme d'un énorme trou noir. C'est l'échec de l'action, d'une révolution qui s'est imaginée se faire à coup de chansons, qui a confondu les chants révolutionnaires, la poésie et l'action qui seule peut transformer l'histoire. C'est le mal de vivre d'un peuple colonisé et auto-destructeur qui transforme sa révolte en acte manqué, d'un peuple tout à fait déterminé à vivre avec patience et continuité son génocide si doux.

... Et quand il est venu dans mon bureau me parler de la mort de Félix Leclerc, il avait honte. De quoi? D'être un de ceux qui a dit non au référendum? Il a pleuré et je lui ai demandé pourquoi? «Je pleure parce que la mort de Félix Leclerc tourne le fer dans la plaie. Nous avons collectivement boycotté notre rêve nationaliste. Je crois que désormais tout cela n'est plus possible. Nous avons définitivement échoué. Si je laisse quelque chose à mes fils, ce ne sera pas un pays». Félix Leclerc, le chansonnier, est connu de tous. Par contre, l'écrivain n'est connu que de quelques-uns. Qui a lu *Pieds nus dans l'aube*, *Le calepin d'un flâneur*, *Moi mes souliers*, *Dialogues d'hommes et de bêtes*? J'ai passé une partie de ma jeunesse à lire Félix Leclerc en quête du pays absolu, les pieds dans la neige,

avec des bûcherons imaginaires dont le père de Félix qui n'était pas un bâtisseur de pays chaud mais bel et bien un bâtisseur d'un pays incertain.

Ce n'est que vingt ans plus tard que j'ai connu un vrai bûcheron. À l'époque, me disait-il, les gars s'endettaient pour passer de la hache à la scie. Ce sont eux qui assumaient les frais de matériel qui auraient dû revenir aux patrons. En même temps que je rencontrais ce bûcheron québécois usé par le froid du nom si humble de Samuel Albert, je rencontrais Carlo, italien d'origine, mopeux de profession qui, lui aussi, avait eu froid et faim, qui avait fait la guerre et connu Mussolini... et je me demandais ce que Samuel et Carlo avaient de commun et comment ils pouvaient bien vivre cette part maudite de ce pays sans bon sens? Enfin! Qu'est-ce qui peut bien unir les hommes en dehors de la vie et créer ce sentiment de solidarité sinon la misère et la mort?

Quant à moi, je me suis toujours souvenue. Je n'ai pas attendu la mort de Félix Leclerc pour me rappeler mais, souvent, je me demande pourquoi le peuple québécois attend toujours la mort de l'un des siens pour se souvenir? Je me consume en silence en espérant plus qu'un jour ces gens de parole deviennent gens d'action. J'ai mal aux autres comme le disait Jacques Brel et j'ai peu d'espoir que les «gens du pays» se rallient dans un dernier sursaut pré-mortem, qu'ils comprennent enfin les conséquences de leur choix politique qui marquent si efficacement notre lente et irrésistible agonie.

Nous avons trahi l'Histoire et l'Histoire, à son tour, nous trahi. L'amour du public pour *Miami Vice* et l'acharnement thérapeutique de notre télévision à

faire de notre vie quotidienne une éternelle reprise d'émissions pour la plupart importées d'ailleurs achèvent notre déracinement. À peine rhizome, nous tentons de prendre racine à la surface des choses et ce sont nos choix politiques qui nous balancent de plus en plus dans la splendeur du vide historique. Nous vivons l'époque où le «c'est à ton tour de te laisser parler d'amour» de Vigneault est devenu l'emblème des fêtes de bureau et des anniversaires de fonctionnaires. Aujourd'hui, le silence même se tait et nous sommes à ce point gênés par notre échec politique que la tentation du retour au «Happy birthday to you» nous guette.

La profondeur du Signe échappera encore une fois à Echo et c'est dans la mort de la profondeur du Sens et de l'Histoire que cette nouvelle race de consommateurs fera de la piastre une nouvelle religion dont seuls les biens matériels et leur acquisition auront la passion d'une province avide d'économie, économie signifiant, individuellement et collectivement, l'idolâtrie du Signe (de piastre). Le signe deviendra bruit et le bruit fureur contre toute transcendence au profit du pratico-inerte. Les robots de la consommation remplaceront Bozo et les contes de fées n'appartiendront plus qu'aux vrais enfants.

De tous nos artistes, trop d'entre eux ont vécu pour quoi? Et que penser de ceux qu'ont fait du temps et qui ont agi, tenté de faire vivre ce pays incertain dont presque plus personne ne parle?

Carole Michaud

N.B. Je dédie ce texte à Bruno Lagacé, Réjean Beaulieu, Samuel Albert, Laurent Piché, Dolorès Garant et je les remercie pour toutes ces années de collaboration, de travail, de tendresse et d'amitié.

L'ACCÈS À L'ÉGALITÉ OU L'ABCÈS À L'ÉGALITÉ?

En juin dernier, après avoir pris connaissance des résultats du diagnostic de la C.E.C.M. en matière d'accès à l'égalité, l'A.P.P.A., dans un rapport intitulé: Rapport sur l'abcès à l'égalité aécidait de mettre plus spécifiquement l'accent sur la problématique des ghettos d'emploi concernant le personnel de soutien administratif, paratechnique et technique en faisant, à la C.E.C.M., les recommandations suivantes:

Recommandations

1. Que des mesures soient prises, dans le recrutement et la promotion, pour faciliter les conditions d'accès aux emplois pour le personnel de soutien administratif, paratechnique et technique:

a) que pour tout affichage, il soit précisé que le processus de sélection est soumis à un programme d'accès à l'égalité;

b) que la C.E.C.M. constitue une banque de candidatures du personnel de soutien apte à des promotions dans et hors de l'unité d'accréditation, régulièrement mise à jour et cela pour tous les corps/catégories d'emploi de ce personnel;

c) que les comités de sélection soient tenus d'utiliser cette banque dans les corps/catégories d'emploi où il y a sous-représentation des femmes;

d) qu'il y ait au moins une femme du personnel de soutien et cela à toutes les étapes du processus (recrutement, sélection, embauche) dans les corps/catégories d'emploi où il y a sous-représentation des femmes, que le temps requis pour remplir cette fonction soit considéré comme du temps travaillé;

e) que les critères de sélection soient écrits et connus de l'A.P.P.A. et de

tous les employé-e-s de soutien et cela pour tous les processus de sélection;

f) que l'A.P.P.A. puisse vérifier où ont lieu les engagements, l'ensemble du processus de sélection, et cela à chaque fois où le comité de sélection n'a pas retenu une femme du personnel de soutien, alors que les objectifs numériques auraient contraint la C.E.C.M. à le faire;

g) concernant les postes hors unité d'accréditation, à compétence égale et/ou équivalente, que la C.E.C.M. soit tenue d'engager prioritairement une femme du personnel de soutien lorsque cet engagement favorise la sortie de celle-ci du ghetto d'emploi féminin spécifique au personnel de soutien administratif et technique et cela pour tous les postes où il y a sous-représentation des femmes;

h) que la C.E.C.M. soit tenue de conserver durant cinq (5) ans les curriculum vitae des candidates et candidats du personnel de soutien ayant postulé pour un poste hors de l'unité d'accréditation ainsi que les noms de celles-et ceux ayant été reçus-es en entrevue et engagés-es à la suite de ces comités;

i) que si des mesures visant à reconnaître les acquis du personnel de soutien sont prises par la C.E.C.M. que celle-ci fasse connaître à

l'A.P.P.A. sa politique d'évaluation des acquis aux fins de reconnaissance officielle.

2. Que la C.E.C.M. guide le personnel de soutien dans son développement professionnel:

a) counselling de carrière indépendant de celui du P.A.P. qui aurait comme rôle de faire le lien entre les besoins de main-d'oeuvre des différents services de la C.E.C.M. et le *Service des ressources humaines*, de publiciser ces besoins de ressources humaines à tous les employés-es de la C.E.C.M. et qui pourrait assurer un suivi personnalisé en matière de cheminement de carrière à tous les employés-es;

b) faire en sorte que le questionnaire intitulé: *Programme d'accès-Questionnaire sur les intérêts de carrière et les besoins de formation et de perfectionnement* soit distribué au personnel de soutien. Que la C.E.C.M. en fasse la compilation et que les résultats soient utilisés efficacement par le *Service des ressources humaines* dans le but d'utiliser rationnellement et maximale-ment les potentiels des femmes du personnel de soutien. Qu'une copie de ces résultats et des mesures préconisées par la C.E.C.M. à cet effet soit envoyée à l'A.P.P.A.;

c) que la C.E.C.M. fasse une analyse systématique des possibilités de carrière qu'elle peut offrir à ce personnel et qu'elle en publicise les résultats à tous les employés-es de soutien; qu'elle en indique les exigences ainsi que le type de cheminement de carrière qui rend possible l'atteinte, par le personnel de soutien, de ces exigences.

3. Que la C.E.C.M. incite activement (campagne de promotion à la promotion) le personnel de soutien possédant les compétences requises à poser sa candidature à des postes supé-

rieurs.

4. Que la C.E.C.M. et l'A.P.P.A. s'entendent à l'effet de réviser le plan de classification du personnel de soutien (aspect local).

5. Que la C.E.C.M. définisse ses besoins de main-d'oeuvre sur cinq et dix ans afin d'identifier les postes pouvant être comblés par le personnel de soutien. Qu'une copie du rapport de Michel Lefebvre intitulé: *Prévisions de départ du personnel de la C.E.C.M. de 1987 à 2021 et scénario d'évaluation des effectifs 1987-1988 et 1997-1998*. Service des ressources humaines, 7 mars 1988, soit dès septembre 1988 envoyée à l'A.P.P.A.

6. Que la C.E.C.M. en concertation avec le syndicat de l'A.P.P.A., cherche à favoriser, par tous les moyens, le passage des personnes occupant des emplois à statut précaire vers des postes permanents.

7. Que la C.E.C.M. augmente le temps de libération pour les employés-es de soutien voulant se doter d'une formation leur permettant de bénéficier d'une promotion à l'intérieur de son organisation.

8. Possibilité d'un etc.

Recours

Que tout litige découlant de l'application d'un programme d'accès à l'égalité puisse être matière à grief.

Ces recommandations sont présentement à l'étude chez les commissaires de la C.E.C.M. Plus amples informations vous parviendront sous peu. Si vous le désirez, vous pouvez me faire parvenir vos suggestions à cet effet. Adressez le tout à Carole Michaud à l'A.P.P.A.

Carole Michaud

(Réf.: Carole Michaud: *Rapport sur l'accès à l'égalité*, A.P.P.A. juin 1988)

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

DOSSIER VENTILATION

De l'air, s'il vous plaît (suite)

En recherchant l'économie d'énergie et par le fait même l'économie d'argent, la C.E.C.M. a oublié de tenir compte de la quantité, de la qualité de l'air et de la santé de ses employé-e-s qui vivent et travaillent dans ses écoles ventilées mécaniquement (fenêtres qui n'ouvrent pas).

En effet, avec l'application planifiée des mesures d'économie d'énergie mise de l'avant par la C.E.C.M. depuis quelques années, certain-e-s d'entre nous avons maintenant «L'AIR MALADE».

Plusieurs employé-e-s nous ont fait part de l'état de leur situation de travail.

Leurs symptômes varient en intensité mais généralement les effets sur la santé sont les mêmes, soient: saignements de nez, sinusites, étourdissements, somnolence, fatigue, maux de tête, difficultés respiratoires, dermatoses, gripes à répétition, assèchement des lèvres, irritation des yeux et de la gorge, etc...

Si vous avez ressenti un des symptômes ci-haut mentionnés, veuillez nous en aviser immédiatement afin de nous permettre de mieux connaître l'ampleur de la situation. C'est une question de qualité de vie et de santé.

«L'air malade» dans les bâtiments malsains

C'est sous ce thème que se tiendra le

colloque C.S.S.T. sur la ventilation dans les édifices hermétiques, qui se tiendra les 29, 30 septembre et 1er octobre 1988.

Ce colloque a pour but de faire le point sur la situation des travailleurs-(ses) qui sont affecté-e-s par les problèmes que causent les systèmes de ventilation mécanique. Plusieurs invités internationaux communiqueront leurs expériences et leurs démarches.

Consciente de l'importance que revêt cette problématique, l'A.P.P.A. y déléguera deux personnes.

C'est un dossier à suivre dans le prochain journal.

Nicole Goulet-Déprez
pour le comité santé-sécurité au travail

BIENVENUE AUX SURVEILLANTS(TES) DE DÎNER

Comme vous le savez, l'A.P.P.A. avait déposé en mars dernier, une requête pour déterminer si les surveillants(tes) de diner étaient couverts(tes) par notre certificat d'accréditation. Cette requête permettait d'espérer de pouvoir syndiquer ces personnes et ainsi leur obtenir de meilleures conditions de travail. Cette requête devait être entendue au tribunal du travail le 5 juillet 1988.

Cependant, notre employeur laissait savoir au tribunal du travail qu'il ne s'objectait pas à l'enquête syndicale. Le 7 juillet, le commissaire du travail Michel Denis reconnaissait officiellement le bien fondé de notre

requête et incluait les surveillants(tes) de diner dans le syndicat A.P.P.A.

Ils-elles sont environ 600 à effectuer ce genre de travail. Le fait d'être maintenant syndiqué(es) chez nous leur permettrait d'obtenir un salaire d'environ 30% plus élevé et également une sécurité d'emploi par une obligation de rappel à leur école au mois de septembre de chaque année.

BIENVENUE À TOUTES CES NOUVELLES PERSONNES SALARIÉES qui, par leur arrivée chez nous, font passer le membership de l'A.P.P.A. à environ 2 500.

Pierre Tremblay



*Le Bof militant, organe
d'information de
l'A.P.P.A.*

Rédactrice en chef: Carole Michaud

*Comité du journal: Micheline Allard,
Nicole Goulet, Carole Michaud,
Guy Roy.*

*Collaborateurs: Nicole Goulet,
Denise Longtin, Carole Michaud,
Pierre Tremblay.*

*Photocomposition: L'aut' journal,
Éditions du Renouveau Québécois*

Impression: Guy Roy

LE COMITÉ DES GRIEFS

Dans l'article du comité des griefs, il sera dorénavant présenté un tableau de l'activité des griefs depuis la parution du dernier numéro de notre journal «BOF», à savoir, un grief déposé, réglé, désisté, en arbitrage et un grief dont la sentence est reçue suite à son arbitrage.

NO LOCAL	NATURE DU GRIEF	DÉPOSÉ	RÉGLÉ	DÉSISTÉ	ARBITRAGE	SENTENCE REÇUE
33-88	surveillants(es) de dîner - cotisations syndicales	X				
34-88	surveillants(tes) de dîner - application de l'art. 10-03	X				
35-88	collectif - tour de garde	X				
36-88	aff. 8834 - poste non comblé selon la c.c.	X				
37-88	affichage 8834 -exigences abusives	X				
38-88	réclame d'être payé dans la classe d'emploi travaillée	X				
39-88	réclamation de sommes d'argent	X				
40-88	sécurité d'emploi 1988-89	X				
41-88	collectif - tour de garde	X				
42-88	affichage 1981 - exigences abusives	X				
43-88	affichage 1982 - exigences abusives	X				
44-88	conteste son statut de disponible	X				
45-88	promotion temporaire	X				
46-88	prime de séparation	X				
47-88	promotion temporaire	X				
48-88	abolition de poste	X				
49-88	affichage 1982 - poste non comblé selon la c.c.	X				
50-88	réclame d'être en assurance-salaire	X				
51-88	réclame paiement de vacances et avantages sociaux	X				
52-88	réclame paiement de vacances et avantages sociaux	X				
53-88	abolition de poste	X				
54-88	promotion temporaire	X				
55-88	promotion temporaire	X				
03201	affichage 1792				X	
03239	poste non comblé selon la c.c.				X	
28-87	chapitre 10 - poste de fin de semaine				X	
10-88	collectif - directive pour vacances				X	
03251	tâches non prévues à la classification		X			
25-88	aff. 1971 - poste non comblé selon la c.c.		X			
12-88	poste non comblé selon la c.c.		X			
08-88	réaffectation à d'autres tâches		X			
14-88	mutation illégale		X			
03210	congédiement					X
03211	congédiement					X
C 88-08	classification	X				
C 88-09	classification	X				
C 88-10	classification	X				
C 88-11	classification		X			
C 1018	classification			X		
C 87-58	classification		X			
C 88-04	classification		X			
C 88-07	classification			X		

Un grief est *désisté* lorsque la personne salariée ou le syndicat lui-même qui a déposé ce grief décide, pour divers motifs, de ne pas le porter jusqu'en arbitrage. Il en va de même pour un grief *réglé* suite à une entente hors cour ou suite à la correction du litige du grief qui, par voie de conséquence, n'est pas soumis à l'arbitrage.

Denise Longtin responsable Comité des griefs

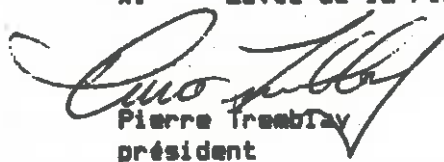
RAPPEL - RAPPEL - RAPPEL -

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

Date :	8 novembre 1988
Heure :	17 h 30
Lieu :	Auditorium - Ecole Le Plateau 3700, Calixa Lavallée

ORDRE DU JOUR

- I. Ouverture de l'assemblée
- II. Appel des officiers(cières)
- III. Adoption de l'ordre du jour
- IV. Adoption du procès-verbal du 4 octobre 1988
- V. Suite au procès-verbal
- VI. Rapport du président et des comités
- VII.
 - A. Bilan financier
 - B. Rapport des vérificateurs
 - C. Prévisions budgétaires 1988-89
- VIII. Elections
 - A. Bureau de direction (8)
 - B. Comité de vérification (3)
 - C. Comité de la constitution (3)
 - D. Présidence d'assemblée (3)
- IX. Varia
- X. Levée de la réunion


Pierre Tremblay
président